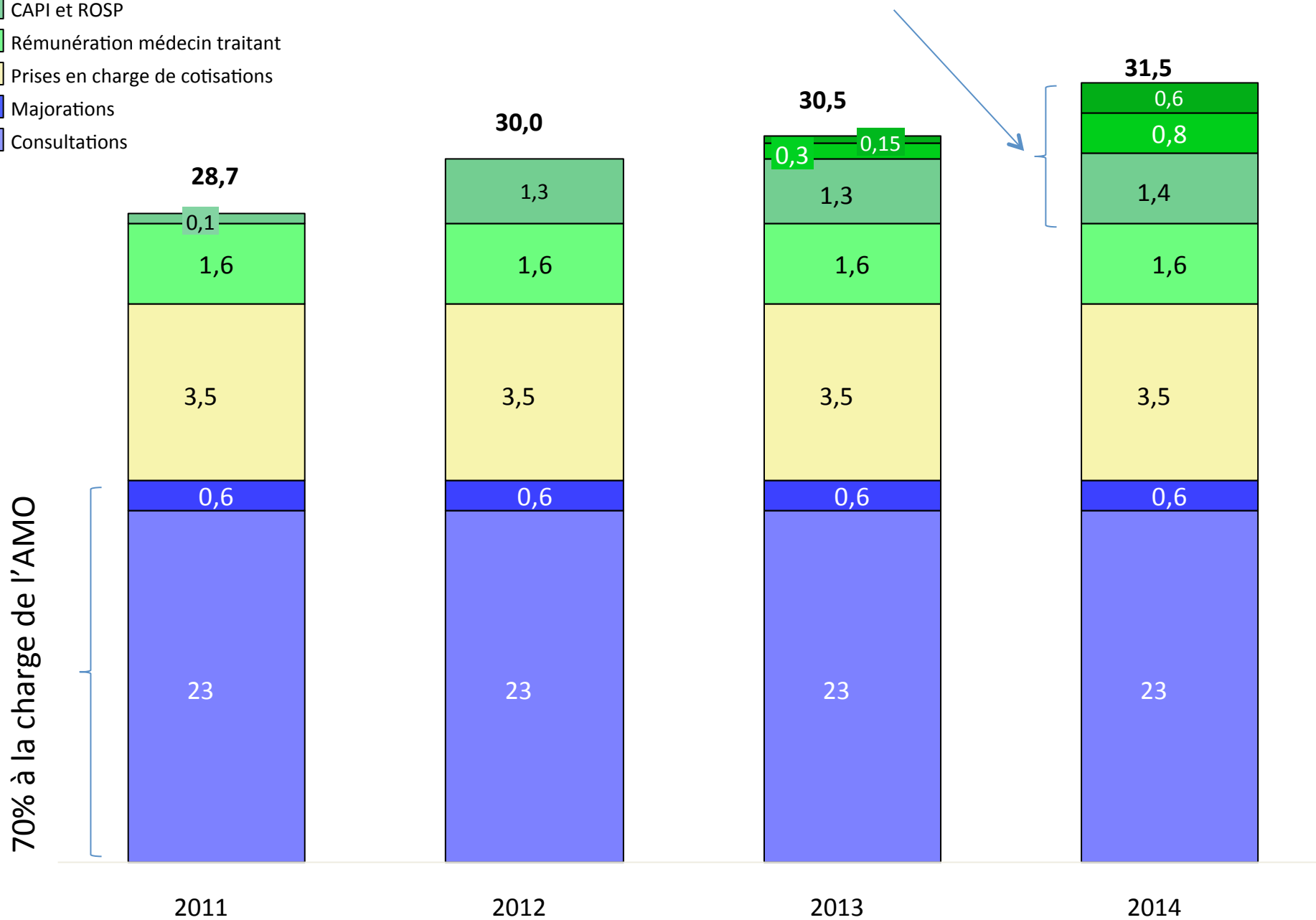


- Majorations personnes âgées
- Forfait médecin traitant
- CAPi et ROSP
- Rémunération médecin traitant
- Prises en charge de cotisations
- Majorations
- Consultations

La diversification des modalités de rémunération des médecins a conduit à une revalorisation indirecte de 2,80 € par consultation de médecin généraliste depuis 2011.



La diversification des modalités de rémunération des médecins a conduit à une revalorisation indirecte de 2,80 € par consultation de médecin généraliste depuis 2011.

